

MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	28/11/2008 à 20h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	21 novembre 2008

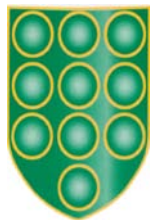
Référence	CM-CR-2008-011
État du document	Rédaction en cours

Présents	Patrick Nathalie Sylvie Christine Laurent Jackie Lionel	BARDE BESNARD BEZANNIER DI GENNARO DUMONT FERRÉ GAUTHIER	Corinne Liliane Ludovic Didier Patrick Nicolas	LUCAS MONTAUDOIN NADEAU RIVIERE VABOIS VANNEAU
Excusés	NADEAU Ludovic donne pouvoir à Jackie FERRE, Jean-Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN, Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.			
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET – Virginie CARTON			
Secrétaire de séance	Nathalie BESNARD			
Début de séance	20H00			
Fin de séance	22h35			

Département d' Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Chartres Sud Est

 Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce document

MAIRIE – 18 rue de la Mairie – 28360 PRUNAY-LE-GILLON
Téléphone : 02 37 25 72 24 – Télécopie : 02 37 25 21 97 - Courrier électronique : mairie@prunay-le-gillon.fr



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

Ordre du jour

- 1 – Ouverture de la séance
- 2 – Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 – Bilan de l'enquête
- 4 – Règlement « cimetière »
- 5 – Agents recenseurs
 - 5-1 Recrutement
 - 5-2 Rémunération
- 6 - Dénomination rue pour logements sociaux et numérotation
- 7 – Tarifs municipaux
- 8 - comité des fêtes
 - 8-1 création de la commission communale des fêtes
 - 8-2 désignation des membres de la commission communale des fêtes
 - 8-3 désignation des représentants de la commission communale des fêtes, sports et loisirs
- 9 – Désignation du contrôleur des comptes de l'AURRAP
- 10 – acquisition de terrain (Texier)
- 11 – délégations au maire
- 12 – PLU – 3^{ème} tranche d'assainissement
- 13 – Informations diverses des départements municipaux
- 14 – Questions diverses
- 15 – Clôture de séance

1. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 00 fait l'appel des présents et donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales et invite le conseil à se prononcer sur l'examen d'une question non inscrite à l'ordre du jour portant sur « les délégations du maire. »

Nathalie BESNARD est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION du COMPTE RENDU de la SEANCE PRECEDENTE

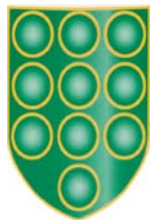
Aucune observation n'est faite par les membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3. BILAN de l'ENQUETE

Une enquête a été adressée à tous les habitants Prunay le Gillon cet été. Elles devaient parvenir à la mairie pour le 1^{er} septembre 2008.
Une synthèse a été faite et sera présentée dans le bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2009.

Monsieur le maire remercie Nicolas VANNEAU ainsi que sa femme pour l'énorme travail qu'ils ont accompli.



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

4. REGLEMENT « CIMETIERE »

Un nouveau règlement du cimetière (annexe 1) a été rédigé pour une application au 1^{er} janvier 2009. Ce projet a été validé par la commission « cimetière » réunie le 9 octobre 2008.

Ce règlement a été visé par un juriste spécialiste.

Celui-ci sera affiché en mairie et aux portes du cimetière.

Sylvie DE DEYN informe que la moitié des concessions est enregistrée informatiquement.

Monsieur le maire remercie Sylvie DE DEYN pour l'énorme travail qu'elle a accompli.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. AGENTS RECENSEURS

1 – RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil que Claude NIOCHAUT est le coordonnateur et qu'il fait un travail remarquable.

La période de recensement pour la commune de Prunay le Gillon s'étend du 15 janvier au 14 février 2009. Pour ce recensement, il convient de délibérer afin de créer des postes d'agents recenseurs en fixant :

- la période du besoin
- le motif
- la nature des fonctions
- le niveau de recrutement
- la durée hebdomadaire
- la rémunération de l'emploi créé

Il n'y a pas besoin de déclaration de vacances de poste à faire auprès du Centre de Gestion.

2 – REMUNERATION

En général, l'agent recruté est rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade,

Il est décidé la création de 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour 17 h 30 par semaine au 1^{er} échelon.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

6. DENOMINATION RUE pour LOGEMENTS SOCIAUX et NUMEROTATION

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Chartres Habitat concernant les 14 logements sociaux en cours de réalisation sur la commune de Prunay le Gillon.

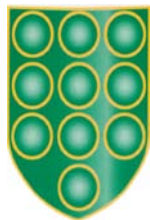
Chartres Habitat demande de disposer dans les meilleurs délais des adresses postales des logements (nom de la voie de desserte, numérotation des maisons).

Plusieurs propositions sont faites.

Monsieur le Maire propose de ne pas se prononcer sur ce dossier car le délai est trop court et de le représenter à un autre conseil municipal afin de faire une consultation plus large.

Monsieur le Maire conseille de ne pas utiliser des noms d'habitants.

Il faudra trouver 2 noms (1 pour la rue et l'autre pour l'impasse).



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



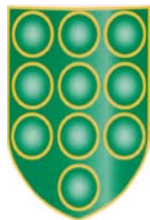
Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

7. TARIFS COMMUNAUX

Tous les tarifs communaux ont été revus lors d'une commission des finances le 18 novembre 2008 pour une application au 1^{er} janvier 2009. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants.

SALLES COMMUNALES	2008	%	2009	SALLES COMMUNALES
SALLE BOURGEOIS (50 personnes maxi)				
RESIDENTS	75.00 €	20.00%	90.00 €	RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	0.00%	300.00 €	CAUTION
NON RESIDENTS	170.00 €	17.65%	200.00 €	NON RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	0.00%	300.00 €	CAUTION
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	\		\	SUPPLEMENT CHAUFFAGE
SALLE POLYVALENTE (291 personnes maxi)				
REUNIONS et VIN D'HONNEUR				
RESIDENTS	90.00 €	11.11%	100.00 €	RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	50.00%	450.00 €	CAUTION
NON RESIDENTS	180.00 €	11.11%	200.00 €	NON RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	50.00%	450.00 €	CAUTION
JOURNEE				
RESIDENTS	200.00 €	30.00%	260.00 €	RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	50.00%	450.00 €	CAUTION
NON RESIDENTS	400.00 €	30.00%	520.00 €	NON RESIDENTS
CAUTION	300.00 €	50.00%	450.00 €	CAUTION
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	\		\	SUPPLEMENT CHAUFFAGE
CUISINE (avec vaisselle)				
RESIDENTS	65.00 €	38.46%	90.00 €	RESIDENTS
NON RESIDENTS	130.00 €	38.46%	180.00 €	NON RESIDENTS
PLACARD DE 50 COUVERTS				
RESIDENTS	20.00 €		\	RESIDENTS
NON RESIDENTS	35.00 €		\	NON RESIDENTS

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

EAU	2008	%	2009	EAU
PRIX EAU	1.51 €	1.99%	1.54 €	PRIX EAU
TAXE ASSAINISSEMENT	2.17 €	0.00%	2.17 €	TAXE ASSAINI
POLLUTION DOMESTIQUE	0.28 €		\	POLLUTION DOMESTIQUE
RESEAU DE COLLECTE	0.16 €		\	RESEAU DE COLLECTE
FSIREP	0.06 €		\	FSIREP

COMPTEURS	2008	%	2009	COMPTEURS
DIAMETRE 15 NN/HG	25.00 €	0.00%	25.00 €	DIAMETRE 15 NN/HG
DIAMETRE 20 NN/HG	28.00 €	0.00%	28.00 €	DIAMETRE 20 NN/HG
DIAMETRE 20	10.00 €	0.00%	10.00 €	DIAMETRE 20
DIAMETRE 25/30	18.00 €	0.00%	18.00 €	DIAMETRE 25/30
DIAMETRE 40	25.00 €	0.00%	25.00 €	DIAMETRE 40
DIAMETRE 100	\		\	DIAMETRE 100
FORFAIT BRANCHEMENT	1 500.00 €	46.67%	2 200.00 €	FORFAIT BRANCHEMENT
REPLACEMENT COMPTEUR	\		\	REPLACEMENT COMPTEUR
1ER BRANCHEMENT EAU USEES	\		COUT REEL	1ER BRANCHEMENT EAU USEES
2EME BRANCHEMENT SIMULTANE	\		COUT REEL	2EME BRANCHEMENT SIMULTANE

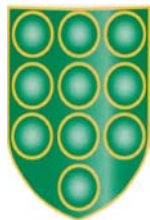
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

LEGS CELLOT	2008	%	2009	LEGS CELLOT
ROSIERE	110.00 €	0.00%	110.00 €	ROSIERE

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

BONS de NOEL	2007	%	2008	BONS de NOEL
1 personne (2 bons de 12 €)	24.00 €	4.17%	25.00 €	
couple (3 bons de 12 €)	36.00 €		37.50 €	

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

CIMETIERE	2008	%	2009	CIMETIERE
PERPETUELLES				PERPETUELLES
CONCESSIONS	964.00 €		ARRET	CONCESSIONS
SUPERPOSITIONS	96.00 €	4.17%	100.00 €	SUPERPOSITIONS
MINEUR (ESPACE DES ENFANTS)	\		\	MINEUR
CINQUANTENAIRES				CINQUANTENAIRES
CONCESSIONS	401.00 €	12.22%	450.00 €	CONCESSIONS
SUPERPOSITIONS	40.00 €	12.50%	45.00 €	SUPERPOSITIONS
TRENTENAIRES				TRENTENAIRES
CONCESSIONS	223.00 €	34.53%	300.00 €	CONCESSIONS
SUPERPOSITIONS	23.00 €	30.43%	30.00 €	SUPERPOSITIONS
COLOMBARIUM				COLOMBARIUM
30 ANS	488.00 €	0.41%	490.00 €	30 ANS
15 ANS	244.00 €	2.46%	250.00 €	15 ANS

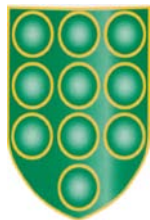
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

CANTINE	2008	%	2009	CANTINE
REPAS ENFANT	2.87 €	2.09%	2.93 €	REPAS ENFANT ET AGENT
ENSEIGNANT, EXTERNE	4.60 €	2.17%	4.70 €	ENSEIGNANT
PERSONNEL COMMUNAL	4.60 €	36.30%	2.93 €	PERSONNEL COMMUNAL
GARDERIE	2008	%	2009	GARDERIE
PAR VACATION SOIR OU MATIN	1.85 €	2.70%	1.90 €	PAR VACATION SOIR OU MATIN

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

MAIRIE	2008	%	2009	MAIRIE
PHOTOCOPIES			0,2 € recto A4	PHOTOCOPIES
			0,3 € recto verso A4	
DROIT de PLACE	20.00 €	25.00%	25.00 €	DROIT de PLACE

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

8. COMITE des FETES

1 – CREATION

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 3 des statuts du « comité des fêtes », il appartient de créer une « commission communale des fêtes ».

Monsieur le Maire propose donc la création d'une « commission communales des fêtes »

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Après la création d'une « commission communale des fêtes », il appartient de désigner 7 membres par le conseil municipal.

3 personnes ont déjà donné leur accord :

Sylvie BEZANNIER - Christine DI GENNARO – Patrick VABOIS

Monsieur le Maire propose :

Jackie FERRE (président de droit) - Ludovic NADEAU – Patrick BARDE – Laurent DUMONT – Nicolas VANNEAU

2 - DESIGNATION

La composition de la « commission communale des fêtes » est donc la suivante :

Jackie FERRE (président de droit)

Ludovic NADEAU

Patrick BARDE

Laurent DUMONT

Nicolas VANNEAU

Sylvie BEZANNIER

Christine DI GENNARO

Patrick VABOIS

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3 - DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COMMISSION COMMUNALE des FETES, SPORTS et LOISIRS

Ce point est inutile, il est donc enlevé de l'ordre du jour.

9. DESIGNATION du CONTROLEUR de l'AURRAP

Monsieur le Maire a reçu en date du 17 novembre 2008, un courrier de l'AURRAP lui indiquant que Monsieur Claude NIOCHAUT démissionnait de sa fonction de contrôleur des comptes.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de l'association, il appartient à Monsieur le Maire de désigner un contrôleur suppléant (Jackie FERRE est titulaire) parmi les membres du conseil municipal ou parmi les membres de droit de l'AURRAP.

Monsieur le Maire propose de désigner Liliane MONTAUDOIN

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10 . ACQUISITION de TERRAIN (TEXIER - BESNARD)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une remarque du notaire concernant l'acquisition des parcelles cadastrées AB 123, 124, 125, 126 et 149, il est nécessaire de viser l'avis des domaines dans la délibération.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées AB 123, 124, 125, 126 et 149 en tenant compte de l'avis des domaines en date du 12 novembre 2008.

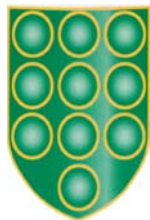
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

11 . DELEGATIONS au MAIRE

Monsieur le Maire précise qu'il convient de revenir sur la délibération du 21 mars 2008 concernant les délégations données à Monsieur le Maire notamment sur la délégation n°12.

Il propose comme nouvelle rédaction de cette délégation : « d'intenter au nom de la commune de Prunay le Gillon les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'une défense et devant toutes les juridictions ».

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

12 . PLU – 3^{ème} TRANCHE d'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Nous attendons les réponses de nos partenaires.

Les prix ont très bien été négociés vu la conjoncture actuelle (délais, prix).

L'entreprise retenue est EUROVIA.

13 . INFORMATIONS DIVERSES des DEPARTEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe que Ludovic NADEAU est parti au Nigéria avec son épouse, pour des raisons familiales.

Monsieur le Maire :

- salon des maires

Il s'est rendu au salon des maires le mercredi 26 novembre 2008. Beaucoup de choses à voir, les nouveautés, les tendances, le matériel. Il a rencontré l'amicale des Pruniers de France, cette amicale regroupe toutes les communes qui ont la même étymologie « Prune ». 11 communes font partie de cette amicale. Elles se rencontrent une fois par an, la prochaine réunion aura lieu en Sologne et dans 2 ans en Corse.

- dates à retenir

3 décembre 2008	élections prud'hommales
4 décembre 2008	commission communale
4 décembre 2008	assemblée générale du comité des fêtes
6 décembre 2008	assemblée générale de l'AURRAP

Il passe la parole à :

Nicolas VANNEAU

- le bulletin municipal sortira en janvier 2009
- les vœux sont en cours de préparation

Patrick BARDE

- RSEIPC : entretiens des réseaux (en cours)
- Chartres Habitat : petits problèmes, menace d'arrêter le chantier pour cause de météo, difficultés à rentrer sur le chantier avec les gros engins.
- stage urbanisme : 3 personnes de la municipalité sont parties en stage, animé par l'Association des Maires, le 18 novembre dernier.
- éclairage de Noël : les illuminations doivent arriver mercredi prochain et seront posées par des bénévoles

Laurent DUMONT

- les agents techniques travaillent sur la bibliothèque
- les compteurs d'eau ont été relevés

Liliane MONTAUDOIN

Les dossiers d'urbanisme sont souvent incomplets, si des compléments d'informations sont demandés c'est pour gagner du temps et non pour ennuyer les personnes.

Nathalie BESNARD

Le calendrier des fêtes 2009 : vœux de la municipalité le 16 janvier 2009 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou des informations complémentaires à donner.

Aucun élu ne prend la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.